



finansol

# ZOOM

sur la finance  
solidaire

[www.finansol.org](http://www.finansol.org)

# AVANCER ENSEMBLE

Édition septembre 2014

→ 0,15 %

C'est la part de l'épargne solidaire dans le patrimoine financier des Français, au 31 décembre 2013.

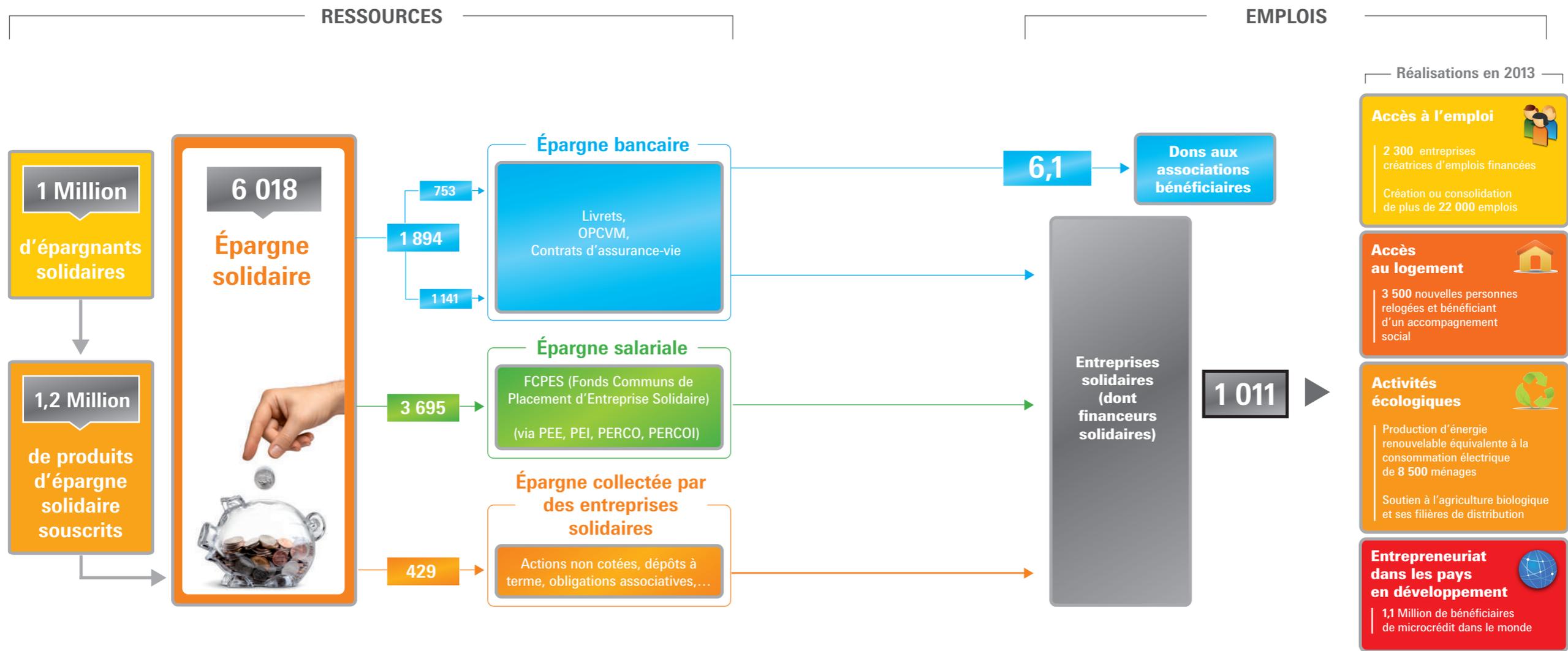
Il s'agit du rapport entre l'encours de l'épargne solidaire (6,02 Mds€) et celui du patrimoine financier hors immobilier (3 986,2 Mds€). Ce ratio progresse constamment tous les ans. Il s'élevait à 0,05 % fin 2008 et à 0,12 % fin 2012. Le taux de croissance des encours d'épargne solidaire a progressé 6 fois plus vite que celui de l'épargne financière des Français (+ 28,3 % contre + 4,9 % en 2013).

Le calcul de cet indicateur s'inscrit dans la mesure de l'objectif fixé par Finansol qu'à horizon 2025, 1 % du patrimoine financier des Français soit placé sur des supports solidaires.

→ 136

Au 1er septembre 2014, 136 produits d'épargne solidaire sont labellisés Finansol. Décerné depuis mai 1997, le **label Finansol** est attribué aux placements solidaires par un comité d'experts indépendants. Il repose principalement sur des critères de solidarité et de transparence. Les différents produits labellisés sont contrôlés tous les ans pouvant amener le Comité à retirer le label (par exemple, 12 produits en 2012 et 5 en 2013). En 2014, ce sont très majoritairement des produits bancaires solidaires qui ont reçu le label.





Ce schéma présente les mécanismes de la finance solidaire dont l'objectif est de mettre en relation des épargnants souhaitant investir dans des activités à forte utilité sociale et/ou environnementale et des entrepreneurs porteurs de telles activités.

Une approche bilancielle a été adoptée, en présentant d'un côté les ressources de la finance solidaire et de l'autre les emplois. Les **ressources** proviennent des placements solidaires des épargnants qui ont trois canaux de souscription

à leur disposition : via leur banque ou mutuelle (épargne bancaire solidaire), via leur entreprise (épargne salariale solidaire) et directement via les produits proposés par les entreprises solidaires.

Les **emplois** sont ventilés entre les deux mécanismes de solidarité : le partage (dons transmis aux associations) et l'investissement solidaire dont l'impact dans les 4 principaux domaines bénéficiaires de la finance solidaire (accès à l'emploi, accès au logement, activités écologiques et

entrepreneuriat dans les pays en développement) est précisé. Les caractéristiques des financeurs et entreprises solidaires seront détaillées dans la partie consacrée au financement solidaire page 10.

Au 31/12/2013, environ 1 million d'épargnants ont souscrit 1,2 million de placements solidaires, représentant un encours de 6,02 Mds€. 61,4 % de ce montant est issu de l'épargne salariale solidaire, 31,5 % de l'épargne bancaire solidaire et 7,1 % de l'épargne collectée directement par les entreprises

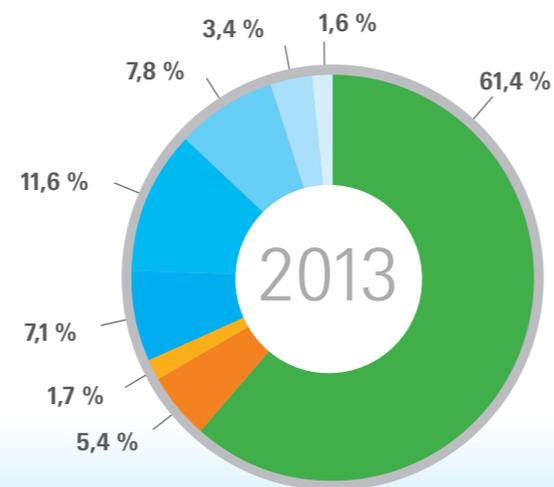
solidaires. Par ailleurs, les sommes placées par les épargnants sur les différents supports de partage ont permis, en 2013, de verser 6,1 M€ de dons à près de 90 associations. De plus, le stock de projets financés grâce à l'épargne solidaire s'élevait, au 31/12/2013, à 1,01 Md€. Les impacts de ces financements sont multiples puisqu'ils ont notamment permis, en 2013, de créer ou consolider 22 000 emplois et de reloger 3 500 nouvelles personnes.

## ➔ L'encours de l'épargne solidaire (en millions d'euros, au 31/12)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Épargne collectée par les entreprises solidaires</b>	<b>195</b>	<b>240</b>	<b>293</b>	<b>348</b>	<b>395</b>	<b>429</b>
Actions non cotées	140	177	220	259	295	324
Comptes à terme	54	62	69	85	97	101
Autres produits (microprêts, obligations...)	1	1	4	4	3	4
<b>Épargne bancaire solidaire</b>	<b>957</b>	<b>1 148</b>	<b>1 329</b>	<b>1 479</b>	<b>1 718</b>	<b>1 894</b>
<i>Investissement solidaire</i>						
Livrets	168	196	240	398	409	425
FCP, SICAV (fonds "90-10")	410	496	567	495	635	695
<i>Partage</i>						
Livrets, bons de caisse	160	201	252	317	415	471
FCP, SICAV	185	211	214	204	197	207
Contrats d'assurance-vie	34	44	56	65	62	96
<b>Épargne salariale solidaire</b>	<b>478</b>	<b>1 012</b>	<b>1 460</b>	<b>1 721</b>	<b>2 577</b>	<b>3 695</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 630</b>	<b>2 400</b>	<b>3 082</b>	<b>3 548</b>	<b>4 690</b>	<b>6 018</b>

## ➔ Répartition des encours d'épargne solidaire par produit (au 31/12/2013)

Actions non cotées	5,4 %
Comptes à terme et autres produits des entreprises solidaires	1,7 %
Livrets d'investissement solidaire	7,1 %
Fonds "90-10"	11,6 %
Livrets et comptes à terme de partage	7,8 %
Fonds de partage	3,4 %
Contrats d'assurance-vie	1,6 %
Fonds d'épargne salariale solidaire	61,4 %



L'encours de l'épargne solidaire comprend tous les produits d'épargne labellisés Finansol ainsi que les FCPES non labellisés Finansol. Ce choix est déterminé par la volonté de considérer comme solidaire tout produit examiné et validé par le Comité du label Finansol. Concernant les FCPES non labellisés, ils sont tous inclus dans le périmètre car ils sont tenus réglementairement d'investir entre 5 et 10 % de leurs actifs dans des structures détentrices de l'agrément « entreprise solidaire », conformément aux critères du label. Par ailleurs, dans le cas de fonds « nourriciers » et de fonds « maîtres » solidaires, l'encours ne sera comptabilisé qu'une seule fois de façon à ne pas compter deux fois un même actif.

Au 31/12/2013, l'encours de l'épargne solidaire a franchi à la fois les caps des 5 et 6 milliards d'euros pour s'établir à **6,02 Mds€** (+ 28,3 %). En 3 ans, l'encours de l'épargne solidaire a doublé.

Comme les années précédentes, la croissance des encours d'épargne solidaire est à mettre principalement à l'actif de l'épargne salariale. En effet, 84,2 % de la hausse annuelle des encours d'épargne solidaire est imputable aux FCPES (sur un total de 1,3 Mds€). Pour rappel, la progression des encours d'épargne salariale solidaire s'inscrit dans le cadre de l'obligation légale pour les entreprises de présenter au moins un fonds solidaire dans tous les dispositifs d'épargne salariale depuis le 1er janvier 2010.

Les taux de croissance des encours des produits bancaires solidaires (10,2 %) et de ceux proposés en direct par les entreprises solidaires (8 %) restent positifs.

En conséquence, le poids de l'épargne salariale solidaire s'accroît encore, ses encours représentant désormais 61,4 % des encours d'épargne solidaire alors que les parts de l'épargne bancaire solidaire (31,5 %) et des produits collectés par les entreprises solidaires (7,1 %) sont en repli sur un an.

Outre le dynamisme de l'épargne salariale solidaire, d'autres facteurs expliquent la hausse des encours d'épargne solidaire : les versements complémentaires effectués par les épargnants sur leurs placements solidaires, les bons résultats des marchés financiers sur les actions cotées (+ 18 % de progression du CAC 40 en 2013) ainsi que l'élargissement de l'offre de produits solidaires (15 nouveaux produits labellisés Finansol en 2013 contre 6 sur l'année 2012).

Par ailleurs, les encours des produits d'épargne de partage s'élèvent à 753 M€, soit 12,5 % des encours d'épargne solidaire au 31/12/2013 (contre 14,7 % un an auparavant). Malgré sa progression en volume, le poids relatif de l'épargne de partage est diminué par l'importance croissante des FCPES.

# 1 200 000

Nombre de souscriptions à un produit d'épargne solidaire en France, au 31 décembre 2013.

Selon nos estimations, au 31/12/2013, on dénombrait **1 million d'épargnants solidaires** en France qui ont souscrit près de **1,2 million de produits d'épargne solidaire** (+ 16,6 % sur un an).

Il s'agit d'estimations car nous ne sommes pas en mesure de déterminer le nombre exact d'épargnants individuels sur l'ensemble des familles de produits et des réseaux de distribution. Un épargnant peut à la fois détenir des actions non cotées de plusieurs entreprises solidaires ainsi que des produits financiers ou bancaires.

Plus de 8 épargnants solidaires sur 10 (81,3 %) le sont via leur dispositif d'épargne salariale tandis que 10,6 % ont opté pour un produit bancaire solidaire et 8,1 % épargnent en direct par le biais d'une entreprise solidaire (parts de capital, dépôts à terme, etc.).

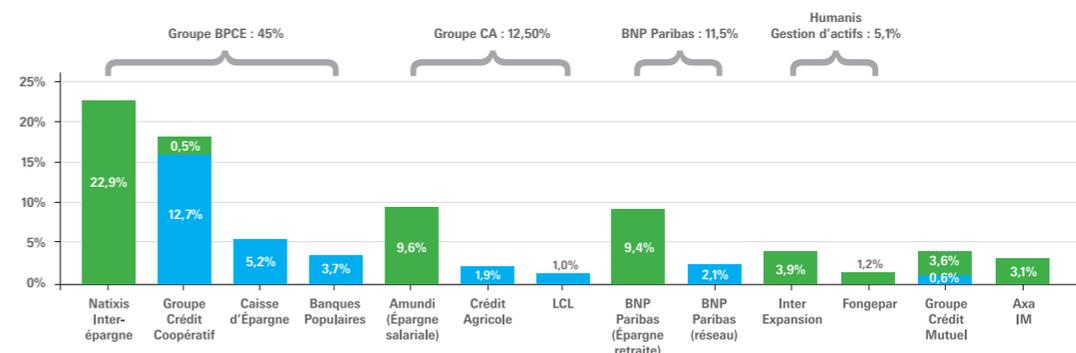
Si les souscriptions à un produit d'épargne bancaire solidaire représentent à peine plus de 10 % des souscriptions à un produit d'épargne solidaire, les encours placés sur les différents supports bancaires concentrent 31,5 % des encours d'épargne solidaire.

Ce décalage s'explique à la fois par le poids des investisseurs institutionnels dans l'épargne bancaire solidaire, via les OPCVM principalement, et par les montants placés par les épargnants solidaires sur les différents supports. En effet, selon l'étude *Les épargnants solidaires* publiée par Finansol, le montant moyen placé par les épargnants bancaires solidaires était nettement supérieur à celui investi sur les FCPES : 11 510€ contre 3 485€ (données au 31/12/2012).

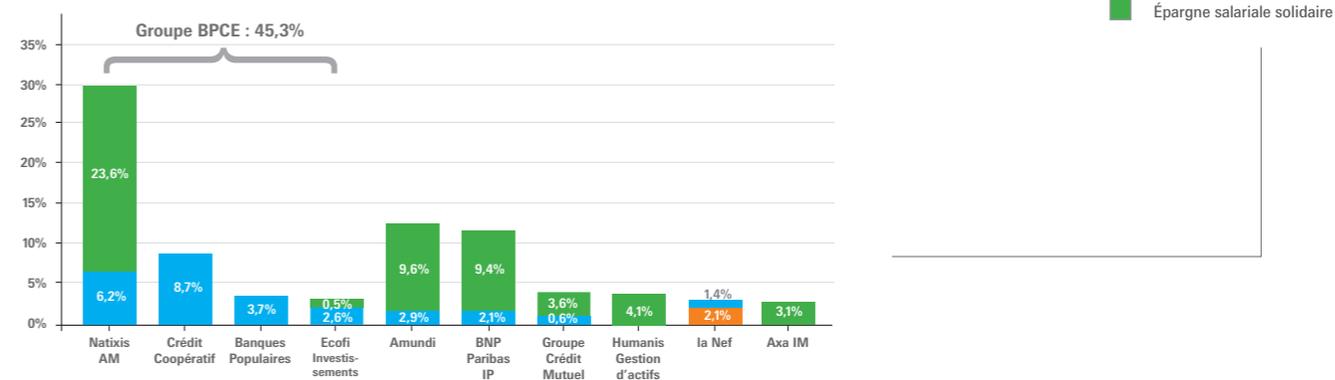
## ➔ Parts des souscriptions et des encours par famille de produits d'épargne solidaire (au 31/12/2013)

	Part des souscriptions à un produit d'épargne solidaire	Part des encours d'épargne solidaire
Épargne collectée par les entreprises solidaires	8,1 %	7,1 %
Épargne bancaire solidaire	10,6 %	31,5 %
Épargne salariale solidaire	81,3 %	61,4 %

## ➔ Les collecteurs d'épargne solidaire (en parts de marché, au 31/12/2013)



## ➔ Les gérants d'épargne solidaire (en parts de marché, au 31/12/2013)



Ces graphiques représentent la ventilation de l'encours d'épargne solidaire (6,02 Mds€), exprimée en parts de marché (PDM), par réseau collecteur et par gestionnaire. Le périmètre de consolidation diffère entre les deux classements, une seule société de gestion pouvant gérer les produits financiers de plusieurs réseaux de distribution.

De plus, de légers décalages au sein d'un même réseau existent, liés à la commercialisation de fonds nourriciers par un réseau, gérés par un autre établissement financier. La part « nourricière » est alors consolidée avec les encours du réseau collecteur et donc retranchée au réseau gestionnaire. Par ailleurs, une affectation spécifique est effectuée sur les encours du livret Nef entre le collecteur (Crédit Coopératif) et le gestionnaire des fonds (la Nef).

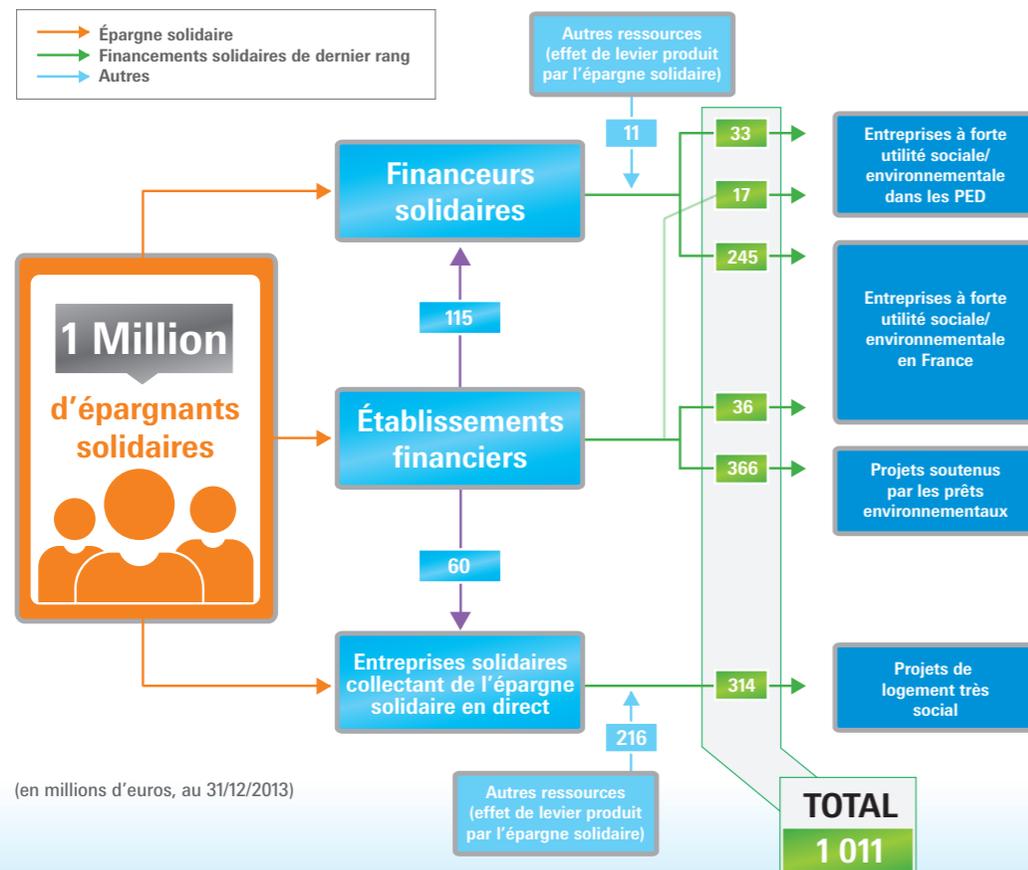
Avec 45 % de PDM (- 2,1 points en 1 an) pour un encours supérieur à 2,5 Mds€, le **Groupe BPCE** est le premier réseau collecteur d'épargne solidaire en France. **Natixis Interépargne** est la seule entité du Groupe à progresser avec 22,9 % de PDM (contre 19,7 % en 2012). Une hausse due aux nouveaux flux d'épargne salariale solidaire, à la transformation d'un FCPE en fonds solidaire ainsi qu'aux performances obtenues par les actifs non solidaires. **Natixis Asset Management** reste également la première société de gestion d'épargne solidaire avec 29,1 % de PDM (+ 1,1 point).

Les Groupes **Crédit Agricole**, **BNP Paribas**, **Humanis Gestion d'actifs** et **Crédit Mutuel** complètent le classement, principalement voire exclusivement, grâce aux encours de leurs fonds d'épargne salariale solidaire.

## ➔ Rappel du périmètre

Cette année, le périmètre de l'indicateur du financement solidaire a été précisé. En effet, si auparavant, l'ensemble des encours investis/prêtés par les financeurs solidaires étaient comptabilisés, désormais seuls les financements directement permis par l'épargne solidaire sont pris en compte (excluant ainsi certains financements permis par d'autres types de ressources et auparavant intégrés au périmètre). En complément, Finansol a isolé les effets de levier produits par l'épargne solidaire sur d'autres types de ressources (cf. schéma ci-dessous).

Par ailleurs, pour calculer le montant du financement solidaire, Finansol prend seulement en compte les financements de « dernier rang » (bénéficiant directement à un projet de terrain), représentés par ➔ sur le schéma ci-dessous. Sont ainsi intégrés à ce chiffre les investissements des entreprises solidaires du logement très social qui collectent de l'épargne solidaire pour l'investir dans leurs propres projets. Ces investissements ne sont pas des « financements solidaires » au sens premier du terme (c'est-à-dire le financement, par un acteur financier – banque ou financeur solidaire –, d'une seconde structure), ils seront donc analysés de manière distincte.



## ➔ Le financement solidaire (au 31/12/2013)

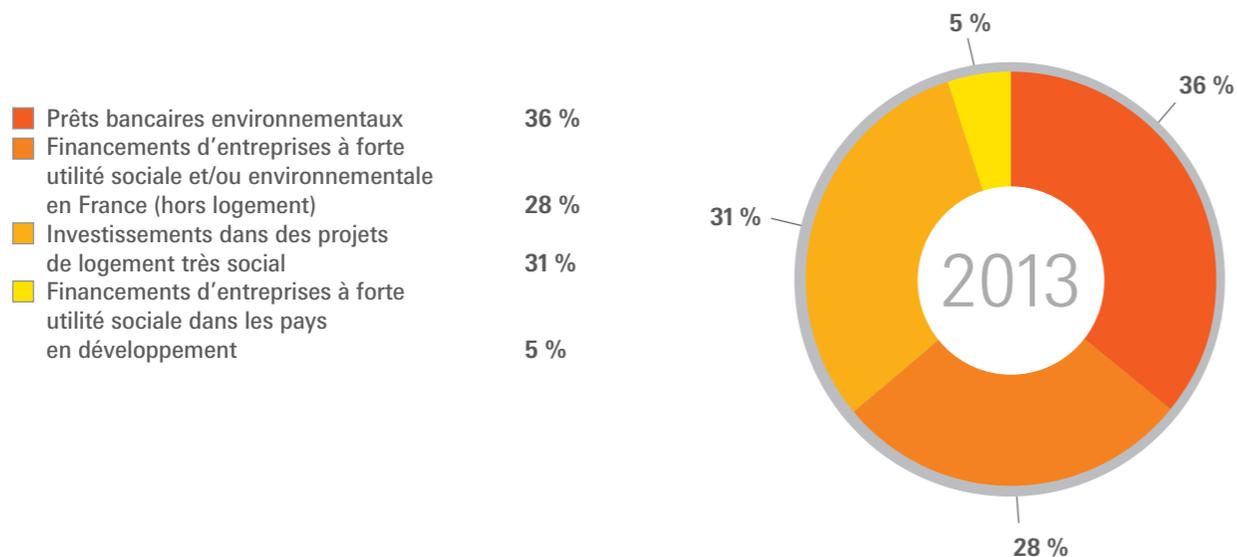
Les financements provenant des établissements financiers collecteurs d'épargne solidaire ne sont pas, pour une large part d'entre eux, des financements de « dernier rang » puisqu'ils servent de ressources aux financeurs solidaires et aux entreprises solidaires du logement social pour financer leurs projets. Pour éviter un double comptage, ils sont ainsi exclus du périmètre du financement solidaire (voir ➔ sur le schéma).

Néanmoins, ces financements constituant une part majeure de l'utilisation de la ressource solidaire par les établissements financiers, il est intéressant de noter deux points à leur propos :

- Au 31/12/2013, ces établissements financiers soutenaient les financeurs solidaires et les entreprises solidaires du logement à hauteur de 175 M€ (tandis que leurs financements « de dernier rang » étaient légèrement supérieurs à 50 M€ - 36M€ vers des entreprises solidaires en France et 17 M€ vers des entreprises solidaires dans les PED). Plus de 65 % de cet encours était orienté vers les financeurs solidaires (dont une part importante pour la Société d'Investissement France Active, SIFA) et près de 35 % vers des entreprises solidaires du logement (la Foncière Habitat et Humanisme étant la première bénéficiaire). Ainsi, s'il apparaît que les établissements collecteurs d'épargne solidaire ont tendance à investir de plus en plus en direct dans des entreprises solidaires, elles restent très majoritairement engagées auprès des acteurs du financement solidaire et du logement social ;
- Cet engagement apparaît d'autant plus solide que cet encours de financement est à 78,5 % constitué d'apports en capital permettant ainsi aux financeurs et entreprises solidaires de compter sur des ressources stables pour leur développement (les 21,5 % restants correspondant à de la dette – billets à ordre et obligations).

Au 31/12/2013, l'encours du financement solidaire s'élevait à 1,01 Md€ (+ 8,1 % en un an à périmètre constant). Il est constitué de financements de natures très variées. Comme le propose le graphique ci-dessous on peut répartir ces derniers en 4 catégories.

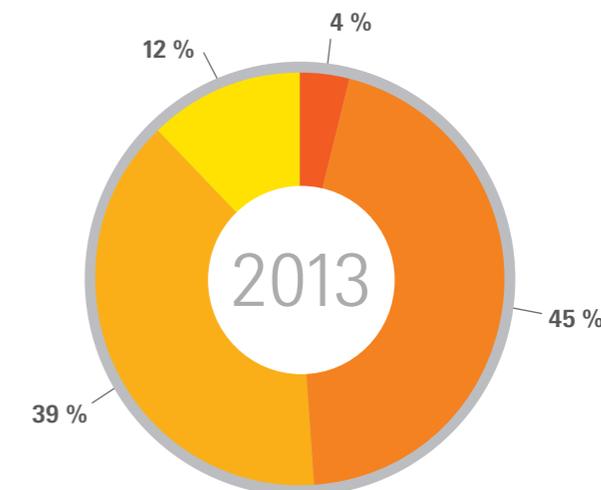
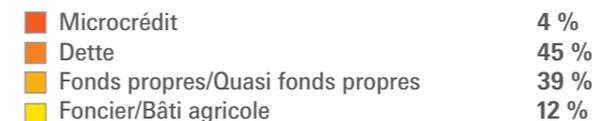
## ➔ Répartition de l'encours du financement solidaire (au 31/12/2013)



**Le financement d'entreprises à forte utilité sociale et/ou environnementale** (hors logement) en France représentait 27,8 % de l'encours total de financement solidaire (281,11 M€). Ces financements sont accordés pour une très large part (87 %) par des financeurs solidaires. Les 13 % restants proviennent d'établissements financiers en direct (cf. supra).

Si l'apport en fonds propres ou quasi fonds propres est l'outil de financement privilégié par la majorité des financeurs et des établissements financiers, le poids important des prêts octroyés par la Nef dans l'encours total de financement des entreprises solidaires en France explique la répartition ci-contre.

## ➔ Répartition de l'encours de financement des entreprises solidaires en France par mode de financement (au 31/12/2013)



**Les prêts environnementaux** distribués par 8 Banques Populaires et le Crédit Coopératif représentent 366,1 M€, soit 36,2 % de l'encours du financement solidaire. Ces prêts, permis par la ressource collectée via les livrets CODEVair détenteurs du label Finansol, ont pour objet le financement d'équipements visant à optimiser la performance énergétique des emprunteurs. Ce sont majoritairement des entreprises qui en ont bénéficié puisque les prêts qui leur sont dédiés représentent 70 % de l'encours. Les 30 % restants sont destinés à l'équipement de particuliers.

L'encours des **investissements fonciers et immobiliers** (logement très social et dépendance) représente 31 % du stock de financement solidaire, progressant de près de 22 % en un an. Tous les membres de Finansol œuvrant dans ce secteur ont vu croître leurs investissements rapidement au cours de l'année écoulée. Sur les 314 M€ d'investissement solidaire dans ce secteur, 118 M€ correspondent à des subventions (essentiellement régionales) et 98 M€ à des prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ainsi, moins d'un tiers des sommes investies correspond à des fonds propres d'entreprises solidaires, ce chiffre confirmant l'effet de levier conséquent produit par les capitaux investis dans ces projets.

**Les financements orientés vers des entreprises à forte utilité sociale dans les Pays En Développement (PED)** représentaient plus de 50 M€, soit un peu moins de 5 % de l'encours du financement solidaire au 31/12/2013. Ils proviennent pour deux tiers de financeurs solidaires qui soutiennent des structures de microfinance solidaire ainsi que des entreprises à forte utilité sociale en direct. Le dernier tiers, provenant d'établissements financiers est, en quasi intégralité, orienté vers des activités de microfinance.

L'analyse de l'encours de financement solidaire permet d'avoir une vision du secteur à un instant précis (au 31 décembre de chaque année) en prenant en compte des financements et investissements effectués il y a plusieurs années, mais non échus. L'analyse du flux de nouveaux financements solidaires permet de compléter cette vision. **En 2013, le flux de nouveaux financements solidaires s'est élevé à plus de 187 M€.** On y constate un poids moindre des investissements dans le logement très social et des prêts environnementaux (respectivement 22,5 % et 27 %) par rapport aux financements orientés vers des entreprises à forte utilité sociale – hors logement – qui représentent près de 40 % de ce chiffre.

## ➔ 2 300 entreprises soutenues



En 2013, ce sont 2 300 entreprises qui ont bénéficié d'un financement grâce à l'épargne solidaire. Ce chiffre n'englobe donc pas l'ensemble des entreprises financées les années précédentes mais dont le financement est en cours et qui bénéficient encore, pour nombre d'entre elles, d'un accompagnement de la part d'un financeur solidaire.

Les microcrédits proposés par l'ADIE ne représentent qu'une faible part du montant des financements permis par l'épargne solidaire. Néanmoins, ils constituent la majorité des projets financés puisque 74 % des entreprises soutenues par la finance solidaire en 2013 sont des TPE ayant bénéficié de cette forme de financement. Les entreprises soutenues par l'ADIE ayant des caractéristiques très différentes de celles bénéficiant d'autres formes de financement solidaire, elles seront traitées de manière distincte dans la plupart des indicateurs qui suivent.

Plus de 56 % de l'ensemble des entreprises soutenues étaient en phase de création et/ou avaient moins de 2 ans au moment de leur financement. Ce chiffre est largement dû à la part importante des microcrédits accordés par l'ADIE à des TPE en création (65 %). La part d'entreprises en création et/ou de moins de 2 ans soutenues par un autre type de financement solidaire en 2013 s'élève à 31 %.

En ce qui concerne les financeurs solidaires hors ADIE, les cinq régions abritant le plus grand nombre d'entreprises financées sont dans l'ordre :

- Nord-Pas de Calais (81 entreprises)
- Rhône-Alpes (80 entreprises)
- Île-de-France (58 entreprises)
- Bretagne (46 entreprises)
- Aquitaine (41 entreprises)

Le nombre important d'entreprises soutenues en Nord-Pas de Calais s'explique par la forte présence de financeurs solidaires locaux puisque, sur les 81 entreprises financées en 2013, 54 l'ont été par un financeur régional (Autonomie & Solidarité ou la Caisse Solidaire). On constate la même tendance en Aquitaine où 26 entreprises ont été soutenues par Herrikoa ou un Clefe. A l'inverse, en région Rhône-Alpes, comme en Bretagne, ce sont la SIFA et la Nef qui représentent la quasi intégralité du contingent. Ces deux financeurs y ont été plus présents qu'en Île-de-France.

En ce qui concerne les microcrédits proposés par l'ADIE, il est intéressant de noter qu'ils sont la seule forme de financement solidaire à bénéficier à des projets basés dans les collectivités d'Outre-Mer.

## ➔ Près de 22 000 emplois créés ou consolidés



Le concept d'emplois « consolidés » recouvre l'ensemble des emplois, exprimé en équivalent temps plein (ETP), au moment du financement, au sein des entreprises soutenues par la finance solidaire, en 2013. Ce chiffre est en progression de 22 % (à périmètre constant) par rapport à 2012, ce sont ainsi 22 000 emplois qui ont été créés ou consolidés grâce à la finance solidaire en 2013.

Si les entreprises financées par le microcrédit représentent la majeure partie de l'effectif des structures soutenues par la finance solidaire, elles pèsent nettement moins dans le nombre des emplois consolidés. Les entreprises financées par l'ADIE sont en effet de

petites structures qui emploient en moyenne 1,26 salarié en ETP tandis que certains financeurs ont apporté en 2013 leur soutien à des entreprises employant plusieurs centaines de salariés.

Parmi ces 22 000 ETP, près de 6 000 concernaient des personnes en situation d'exclusion du marché du travail (chômeurs de longue durée en contrat d'insertion, travailleurs handicapés, allocataires de minima sociaux créant leur entreprise). Sur ces 6 000 ETP, près des 3/4 sont « attribuables » à la SIFA, principal financeur solidaire dans le domaine de l'insertion.

## ➔ Le financement d'activités écologiques



Les données dont dispose Finansol ne permettent pas de produire des chiffres consolidés quant à la nature de l'utilité sociale et/ou environnementale des entreprises soutenues. Néanmoins, on peut tout de même affirmer que près d'un tiers des 600 entreprises ayant bénéficié d'un financement solidaire (hors microcrédit de l'ADIE), exercent une activité tournée vers la résolution d'une problématique environnementale (filère biologique, recyclage, éco construction, production d'énergies renouvelables, etc.).

En ce qui concerne spécifiquement l'énergie, les capacités de production des 28 installations éoliennes et photovoltaïques soutenues par l'épargne solidaire en 2013 équivalent à la consommation électrique de 8 500 foyers. 85 % de ce total est assuré par le seul projet éolien « Bégawatt » en Bretagne que la Nef, Energie Partagée Investissement ainsi que des dizaines de CIGALES ont contribué à financer.

Pour être en mesure de rendre compte de l'ensemble de la production d'énergie propre permise par l'épargne solidaire, il faudrait mesurer les capacités de production des installations financées grâce aux prêts environnementaux des Banques Populaires et du Crédit Coopératif (PREVair, PROVair, PHOTOVair,...). Ce sont en effet près de 10 600 prêts qui ont été accordés en 2013 à des particuliers et des entreprises pour le financement de travaux ou d'équipements visant à optimiser leur performance énergétique. Plus précisément, grâce à ces prêts :

- 6 880 particuliers et 930 entreprises ont pu investir dans des travaux ou des équipements visant à optimiser la performance énergétique de leur logement ou de leurs locaux professionnels (isolation thermique, installation d'une chaudière bois,...) ;
- 2 330 personnes ont pu acheter une voiture faiblement émettrice de gaz à effet de serre ;
- 460 particuliers ont pu financer l'installation de panneaux photovoltaïques pour leur domicile.

## ➔ 3 500 nouvelles personnes accompagnées vers l'accès au logement



En 2013, les ressources issues de l'épargne solidaire ont permis aux entreprises solidaires du logement très social d'accompagner plus de 3 500 nouveaux bénéficiaires vers l'accès au logement. Parmi ces bénéficiaires, on retrouve majoritairement des personnes en situation d'exclusion sociale qui sont accompagnées au quotidien dans leur processus de retour vers un logement classique (en transitant par exemple dans des structures telles que des pensions de famille). On retrouve également des personnes en situation de dépendance ayant besoin d'un soutien social et médical ou bien encore des « gens du voyage » dont les conditions d'hébergement étaient insatisfaisantes.

## ➔ Les financements orientés vers les pays en développement



Les financements solidaires orientés vers les PED en 2013 l'ont été majoritairement vers des Institutions de MicroFinance (IMF) et, de manière moins significative, vers des entreprises en direct (principalement des organisations de producteurs en zone rurale).

On estime à 1,1 million le nombre de bénéficiaires finaux de la finance solidaire dans les PED en 2013.







[facebook.com/label.finansol](https://facebook.com/label.finansol)  
[twitter.com/Label\\_Finansol](https://twitter.com/Label_Finansol)

58, rue Regnault  
75013 Paris - France

[contact@finansol.org](mailto:contact@finansol.org)  
[www.finansol.org](http://www.finansol.org)

Tél: +33 (0)1 53 36 80 60  
Fax: +33 (0)1 53 36 80 69

